



## Motion des organisations syndicales et associatives de retraité/es du Finistère aux député/es du département

Pendant la 1<sup>ère</sup> vague de la pandémie de la Covid 19, plus de 80% des personnes décédées sont des retraité.e.s de plus de 65 ans. De cette hécatombe, un nombre significatif de décès témoigne des conséquences de plus de 15 ans de politiques d'austérité imposées par tous les gouvernements successifs à notre système de santé, qui est au bord de l'effondrement. La 2<sup>ème</sup> vague en cours de la pandémie confirme que le gouvernement actuel a fait le choix de ne pas donner les moyens nécessaires en personnels, matériels, rémunérations et investissements pour préserver la vie des plus vulnérables. Contrairement aux promesses du Président après la première vague de Covid 19, les suppressions de lits à l'hôpital public se poursuivent au même rythme que les années précédentes. Il est clair que les intérêts économiques sont privilégiés au détriment de la santé de la population au regard des choix effectués.

Comme si ce bilan provisoire douloureux ne suffisait pas, une campagne de culpabilisation des retraité.e.s se développe. Certains médias insistent lourdement : « pendant la crise du Covid, les retraité.e.s ne voient pas leurs revenus diminuer contrairement à ceux/celles en chômage partiel ou ayant perdu leur emploi ». C'est oublier que, ces dernières années, les revenus des retraité.e.s ont largement été réduits par la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, leur sous-indexation par rapport à l'évolution du salaire moyen ou de l'inflation réelle : ces 12 dernières années, les prix ont augmenté de 13 % et les pensions nettes seulement de 8,60 %.

D'après un rapport officiel, le niveau de vie moyen des retraité.e.s a diminué de plus de 3 % entre 2017 et 2018. En réalité, depuis l'arrivée au pouvoir du Président Macron, les pensions ont perdu 5,5 % de leur pouvoir d'achat. Une pension mensuelle sur 3 est inférieure à 1000 €. Du fait de l'absence de revalorisation réelle depuis 7 ans, la pension nette de plusieurs millions de retraité.e.s est inférieure à celle qu'ils/elles percevaient au 01/04/2013, date de la dernière revalorisation. Ce ne sont pas les pseudos revalorisations de cette année de 0,3 % ou de 1 % (pour les pensions inférieures à 2000 €) ou encore celle hypothétique de 0,4 % de l'an prochain, qui vont compenser les pertes continues et successives du pouvoir d'achat des retraité.e.s !

Dans le cadre de la création de la 5<sup>ème</sup> branche de la Sécurité sociale dédiée à la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées, promulguée le 07/08/2020, Laurent Vachey a remis son rapport « La branche autonomie : périmètre, gouvernance et financement » le 14/09 au gouvernement, le 15/09 au parlement et le 17/09 l'a présenté à la télévision.

Pour le financement de cette branche, il préconise les mesures suivantes impactant directement les revenus des retraité.e.s :

1. augmentation de la CSG de plus de 10 %, de 8,3 % au niveau de celle des actifs soit 9.2 % ;
2. calcul de l'impôt sur le revenu = abattement de 10 % ramené à 5 % pour les retraité.e.s rendant des milliers de retraité.e.s imposables, leur supprimant l'accès à certaines dispositions réservées aux non imposables et augmentant l'impôt des déjà imposables ;
3. instauration d'une nouvelle « journée de solidarité » (1 jour de congé en moins pour les actifs) sous forme d'un doublement de la CASA (contribution additionnelle de solidarité autonomie passant de 0,3 à 0,6 %) prélevée sur les pensions ;

4. pour les plus de 70 ans ayant recours à une aide à domicile, application d'une cotisation patronale (fin de l'exonération actuelle) et limitation du crédit d'impôt à 6000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide par jour ;
5. abaissement du plafond de la réduction fiscale au titre des frais de dépendance et d'hébergement pour les personnes âgées accueillies en établissement ;
6. nouveau mode de calcul de l'APA (aide personnalisée pour l'autonomie) pour les personnes dépendantes bénéficiaires avec prise en compte du patrimoine, etc ...

Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraité.e.s, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « *grand âge* » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

Ces mesures seraient un véritable racket contre les salarié.e.s et surtout les retraité.e.s, qui devraient encore une fois payer la note, comme s'ils/elles étaient responsables de la crise sanitaire et du chômage ! Elles sont inacceptables, car elles remettent en cause nos droits fondamentaux, dont celui de percevoir une pension à la revalorisation régulière garantie, pour laquelle nous avons cotisé toute notre vie professionnelle. Nous ne voulons pas qu'elle soit remplacée par une allocation ou prestation sociale évoluant selon les possibilités budgétaires édictées par le bon vouloir de nos gouvernants et le patronat. Non à la charité ! Oui à la dignité !

Parce qu'une fois de plus le gouvernement a l'intention de s'attaquer au pouvoir d'achat des retraité.e.s, sept de leurs organisations syndicales et associatives ont décidé de s'adresser à vous, ce 17 novembre 2020, dans les départements, sous des formes diverses dictées par ce deuxième confinement, en vous rappelant nos revendications :

- **Non à la perte du pouvoir d'achat**
- **100 euros tout de suite pour rattraper notre pouvoir d'achat**
- **Revalorisation des pensions indexée sur le salaire moyen**
- **Accès à la santé pour tous**
- **Prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale**

Pour les organisations syndicales et associatives de retraité.e.s du Finistère :

UCR-CGT: Gilbert Phelep = gpcgt29@wanadoo.fr

FGR-FP : Michelle Lollier = michelle.lollier@wanadoo.fr

UCR-FO : Patrick Velin = velin.patrick@orange.fr

SFR-FSU : Christian Caradec = christian.caradec@gmail.com

LSR : Marcel Denes = marcel.denes@orange.fr

Solidaires-UNIRS : Raymond Biger = r-c-biger@orange.fr

Le 17 novembre 2020